

REGLEMENT DU JEU DUNLOP

Article 1 – Société organisatrice

La société ALLOPNEUS SAS, dont le siège social est situé 60 rue de la Tramontane 13090 AIX-EN-PROVENCE, au capital de 54.990 euros, inscrite au RCS d'Aix-en-Provence sous le n°327 125 878, organise du 17 septembre au 1^{er} octobre 2019 inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé : « JEU DUNLOP ».

Article 2 - Qui peut participer ?

Jeu réservé exclusivement à toute personne morale ou toute personne physique majeure ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus). Jeu réservé uniquement aux clients particuliers et professionnels (Entreprises et Administrations) résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus) hors professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques) et professionnels ayant déjà établi un accord avec Allopneus.com et résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus). Le personnel des sociétés organisatrices, gestionnaires, de contrôle et sous-traitantes ainsi que de leur famille proche (en ligne directe) est exclu.

ALLOPNEUS se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, le respect des règles de déontologie en vigueur sur internet (charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-loterie en vigueur en France.

Le Participant devra disposer d'un accès à Internet et devra posséder une adresse e-mail valide.

Article 3 – Comment participer ?

Pour participer au tirage au sort, le consommateur doit acheter 2 pneumatiques minimum tourisme, 4X4 ou camionnette de marque Dunlop en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus) sur le site www.allopneus.com entre le **17 septembre au 1^{er} octobre 2019 inclus** (date de commande). Ne seront pas pris en considération les clients dont les coordonnées seront incomplètes, fausses ou incompréhensibles.

Chaque consommateur peut acheter un pneu à l'unité mais ne sera pas éligible au jeu « JEU DUNLOP ».

Article 4 - La dotation

Est mis en jeu : 5 coffrets pilotage VIP d'une valeur unitaire de 499€ TTC.

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur lot contre sa valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Allopneus.com se réserve le droit de retirer ou de suspendre l'offre à tout moment.

La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de dommages ou accidents et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et/ou la jouissance ou l'utilisation de la dotation.

Article 5 – Désignation des gagnants

Le gagnant du voyage sera désigné par tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué en fin d'opération, au plus tard le 30/10/2019 parmi l'ensemble des Participants.

Il ne sera désigné qu'un seul gagnant par foyer pendant toute la durée de l'opération (même nom, même adresse ou même adresse e-mail).

La personne tirée au sort autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Article 6 – Remise des lots

Le gagnant du séjour recevra un courrier électronique l'informant de son gain de la part de la société Allopneus SAS au plus tard 7 jours après le tirage au sort à son adresse e-mail communiquée lors de son inscription. Le gagnant devra répondre dans un délai de 2 semaines à ce courrier électronique, sans réponse de sa part, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son gain.

Article 7 – Réclamations

Pour toute information complémentaire ou réclamation concernant cette loterie, les clients Allopneus.com pourront contacter le service marketing d'Allopneus :

Par email : commercial@allopneus.com

Par téléphone : 0892460900

Par courrier : Service Marketing ALLOPNEUS - CS 30470- 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Article 8– Autorisation

Les gagnants autorisent la Société organisatrice à utiliser à titre publicitaire leur nom et adresse dans des campagnes liées au présent jeu, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

Article 9 - Informations générales

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site : www.allopneus.com pendant toute la durée de l'opération dans l'onglet « Promos ». Il sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite expédiée avant le 01/10/2019 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : ALLOPNEUS Service Marketing, CS 30470- 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2. Le timbre utilisé pour cette demande ne sera pas remboursé. Chaque demande devra mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète et code postal).

Article 10 – Protection des données à caractère personnel

Les modalités de traitement des données personnelles concernant la commande des pneumatiques sont détaillées sur la politique de gestion des données personnelles disponible sur le site www.allopneus.com (<https://www.allopneus.com/politique-de-protection-des-donnees/>).

Ce document décrit les modalités du traitement de vos données personnelles et vos droits.

De plus, dans le cadre de la présente opération, ALLOPNEUS SAS, en tant que responsable de traitement, traitera les données personnelles communiquées dans le cadre de la commande pour la gestion de l'opération promotionnelle.

Pour toute question concernant vos données personnelles, vous pouvez nous contacter :

Adresse postale : ALLOPNEUS SAS, CS 30470, 13096 Aix en Provence Cedex 2

Pour nous contacter : <https://www.allopneus.com/Contact.html>

Notre délégué à la protection des données : PINT Avocats – dpo@allopneus.com